

# MAIRIE

9 place de la Mairie  
BP 10035  
67241 BISCHWILLER Cedex

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Tél. : 03.88.53.99.53  
Fax : 03.88.63.52.12  
www.bischwiller.com

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mai 2009 en Salle de Réception de l'Annexe du Lion d'Or

#### AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2009 .....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises .....	4
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2009 .....	7
Point n° 5 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification des compétences .....	9
Point n° 6 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF SECURITE.....	10
Point n° 7 – CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE DANS LE QUARTIER DE HANHOFFEN .....	10
Point n° 8 – PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA CONSULTATION DE PRESTATAIRES DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION DES ACTES.....	11
Point n° 9 - FORMATIONS DES ELUS : compte-rendu des actions 2008 .....	12

#### AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 10 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2008 – VILLE DE BISCHWILLER ET SERVICE DE L'EAU .....	12
Point n° 11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 ETABLI PAR LE TRESORIER PRINCIPAL (Ville de Bischwiller et Service de l'Eau) .....	19
Point n° 12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008.....	20
(Ville de Bischwiller et Service de l'Eau) .....	20
Point n° 13 - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES .....	21
Point n° 14 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) : rapport annuel.....	22
Point n° 15 - DECISION MODIFICATIVE N°2 .....	23
Point n° 16 - SUBVENTION A LA PAROISSE CATHOLIQUE POUR LA RENOVATION DE L'ORGUE .....	24

#### TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 17 - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2008 .....	24
---	----

#### AFFAIRES DE PERSONNEL

Point n° 18 - REGIES DE RECETTES – Création de la régie « vacances funéraires » .....	26
Point n° 19 - REGIES DE RECETTES – Création de la régie « mise en fourrière » .....	27
Point n° 20 - Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) .....	28

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	27
Membres absents avec pouvoir :	5
Membre absent sans pouvoir :	1

### **Membres présents :**

#### ➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

##### **Le Maire :**

- Nicole THOMAS

##### **Les adjoints :**

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

##### **Les conseillers municipaux :**

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Agnès LIEB

#### ➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Jean, Lucien NETZER
- Valérie GROSSHOLTZ
- Gérard BECKER
- Michèle GRUNDER-RUBERT

#### ➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » :*

- Raymond GRESS
- Michèle MULLER

### **Membres absents excusés avec pouvoir :**

- Isabelle LERCH, adjointe, donne pouvoir à Monique LITT, adjointe
- Maurice BARTHOLOME, adjoint, donne pouvoir à René ECKERT, 1<sup>er</sup> adjoint
- Elodie RIFF, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Nicole THOMAS, Maire
- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie », donne pouvoir à Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du même groupe
- Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », donne pouvoir à Raymond GRESS, conseiller municipal du même groupe

### **Membre absent excusé sans pouvoir :**

Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »

---

## **Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

**Le Conseil Municipal**

**à l'unanimité**

DESIGNE Madame Blandine JUNG, conseillère municipale, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## **Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2009**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mars 2009 a été transmis à tous les conseillers le 30 avril 2009.

Observations formulées :

- Monsieur Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie » relève que le procès-verbal est conforme au règlement intérieur, qui stipule que les débats doivent être transcrits de façon synthétique.

**Le Conseil Municipal**

**à l'unanimité**

**moins 1 abstention (Mme Michèle MULLER du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »)**

ADOpte le procès-verbal de la séance du 23 mars 2009.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

### Décisions de non préemption

Date de la D.I.A.	Coordonnées du vendeur	Références cadastrales du bien à vendre	Surface totale	Lieux-dits	Prix	Date de la décision
04/03/09	Mme Angélique WEISHAAR 4 impasse des charpentiers 67240 BISCHWILLER	Section 27, n° 1/59 et 3/59	4,38 ares	3 rue de Hanhoffen	140 000 €	19/03/09
19/09/09	M. et Mme Marcel LORENTZ Chez Mme Catherine LORENTZ 5 a rue du Général Schramm 67930 BEINHEIM	Section 35, n° 240/13	4,82 ares	1 rue des Fleuristes	230 000 €	25/03/09
23/03/09	M. et Mme Zeki KARATEKIN 15 a impasse des Roses 67240 BISCHWILLER	Section 43, n° 460/101	10,95 ares	15 a impasse des Roses	122 000 €	31/03/09
27/03/09	M. Daniel MECKES 3 rue de l'Eglise 67240 BISCHWILLER	Section 48, n° 139/11	3,43 ares	3 rue de l'Eglise	195 000 €	06/04/09
25/03/09	SCI EVASION 15 rue des Pharmaciens 67240 BISCHWILLER	Section 5, n° 51 (lots n° 5, 8 et 9)	3,61 ares	15 rue des Pharmaciens	117 000 €	09/04/09

### Locations

Bénéficiaire	Localisation	Type de location	Date d'effet	durée	Loyer
Association Socio-Culturelle des Musulmans	5a rue des Casernes – le 1 <sup>er</sup> étage	Convention de mise à disposition	11.04.08	1 an reconductible tacitement d'année en année	Mise à disposition gratuite. Les charges sont pour l'association.
CERCLE D'ECHECS	Hôtel rue de Haguenau	Convention de mise à disposition	du 01.07.08	Au 07.07.08	900.00 € pour la durée de la location
Association des Commerçants et Artisans de Bischwiller	1 impasse de la Bleiche (ancienne Maison des Soeurs) – 1 bureau à l'étage	Convention de mise à disposition	01.06.08	1 an reconductible tacitement d'année en année	Mise à disposition gratuite. Participation aux charges de 150 € par an.
EMERGENCE FORMATION	1 impasse de la Bleiche (Maison des Soeurs) – 1 bureau au rez-de-chaussée	Convention de mise à disposition	du 01.07.08 du 01.11.08	Au 31.10.08 Au 30.04.2008	20 € / demi-journée de présence
SARL VITA COMPOST	Section 81 n° 709 (114.95 ares) et n° 712 (101.54 ares)	Convention de mise à disposition	du 22.07.08	1 an	259.80 € (soit 1.20 € / are) pour la durée de la location
AKPI METAL	Rue de Rohrwiller – 140 m <sup>2</sup>	Convention d'occupation précaire	du 01.10.08	2 ans non renouvelables	163.80 € / mois + charges
M PEROCHAUD NAUD	Rue des Charrons – local commercial au rez-de-chaussée de 68 m <sup>2</sup>	Convention d'occupation précaire	01.01.09	11 mois renouvelable 1 seule fois	500.00 € / mois + charges

Mlle BRUNNER Lisa	Rue des Pharmaciens – local commercial au rez-de-chaussée de 54.5 m <sup>2</sup>	Convention d'occupation précaire	01.01.09	11 mois renouvelable 1 seule fois	400.00 € / mois + charges
-------------------	--	----------------------------------	----------	-----------------------------------	---------------------------

### **Legs :**

Par lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2008, Madame Odette PIERRON a fait don à la Ville de Bischwiller des œuvres de son défunt époux, le sculpteur-graveur Daniel MEYER, à savoir 35 exemplaires coulés en bronze répartis en 6 sujets sculptés et signés : buste de femme, torse d'homme, visage féminin, violoniste, laveuse, bûcheron. Ces œuvres sont destinées en partie pour les lauréats d'un prix Jeunes Talents qui sera créé prochainement.

### **Avenants aux marchés**

- **Souscription et gestion des contrats d'assurance**

Par délibération du 10 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché d'assurances passé en appel d'offres ouvert et ayant pour objet la souscription, pour une durée de 4 ans, des différents contrats de la collectivité.

La Ville de Bischwiller a ainsi souscrit avec la SMACL – 79031 NIORT en date du 17.12.2007 avec effet au 01.01.2008, un contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes, pour un montant de 20 683,98 € T.T.C assorti d'une option « tous risques exposition » pour un montant de 916,13 € T.T.C. Les cotisations sont réévaluées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur l'indice FFB. En 2009, la cotisation annuelle s'élève à 23 084,97 € pour l'assurance dommages aux biens et à 962,80 € pour l'option.

Le contrat garantit notamment les prêts à long terme couverts par la clause « expositions permanentes » pour une valeur globale maximum de 35.000 € et une valeur maximale par œuvre de 800 €. Cette clause concerne la centaine d'œuvres du peintre STEINMETZ prêtée à la Ville par Mme LUDOVICI pour une durée de 30 ans.

Après vérification, il s'avère que la valeur globale de ces œuvres s'élève à 103 875 € et que la plus haute valeur unitaire se monte à 2 250 €.

Par conséquent, il y a lieu d'augmenter par avenant la valeur d'assurance inhérente aux expositions permanentes. La cotisation pour cette extension de garantie s'élève à 1 100,00 € T.T.C.

Le bilan de l'avenant s'établit comme suit :

- Montant total du marché initial : 24 047,77 € T.T.C
- Montant final : 25 147,77 € T.T.C
- Soit un avenant n° 1 de : + 1 100,00 € T.T.C.
- Représentant une augmentation de 4,57 %.

- **Télésurveillance et maintenance des systèmes d'alarmes de la Ville**

En date du 25/07/2007, le marché de télésurveillance des bâtiments communaux et de maintenance des systèmes d'alarme anti-intrusion était conclu avec la société KBS – 16, rue des Couturières à BISCHWILLER pour une durée d'un an renouvelable une fois pour les montants annuels suivants :

- Télésurveillance : 1262,98 € T.T.C
- Entretien annuel : 1219,92 € T.T.C

Les prestations portent sur les sites suivants : mairie, annexe du Lion d'Or, crèche, musée, Maison des Arts, plateau de sécurité routière et ateliers municipaux (pour la télésurveillance).

Le présent avenant a pour objet de sécuriser deux sites supplémentaires à savoir le bâtiment de la rue des Casernes occupé par la direction de l'éducation, du sport et de la cohésion urbaine et l'enceinte du cimetière où des dégradations ont été commises.

Le bilan de cet avenant est le suivant :

Bâtiment rue des Casernes :

- Télésurveillance : 230,16 € T.T.C

- Entretien annuel : 223,33 € T.T.C

Cimetière :

- Télésurveillance : 108,30 € T.T.C

- Entretien annuel : 104,63 € T.T.C

Soit une progression globale du marché de base de 26,8 %.

### • Fourniture de matériels et de produits d'entretien

Les locaux à nettoyer sont de plus en plus nombreux (5 rue des Casernes, combles de la mairie, ancienne maison des sœurs), ce qui engendre une consommation de matériel et de produits d'entretien plus importante.

Il est ainsi nécessaire de passer un avenant au marché à bons de commandes pour la fourniture de matériel et de produits d'entretien conclu le 16.06.2008 pour une durée de deux ans, pour augmenter les montants maximum :

- Lot n° 2 - « produits d'entretien » - montant annuel compris entre 3.000 € T.T.C et 6.200 € T.T.C (au lieu de 5 600 €), soit une progression du maximum de l'ordre de 10,7 %.
- Lot n° 3 - « matériel d'entretien » - montant annuel compris entre 3.000 € T.T.C et 7.000 € T.T.C (au lieu de 5 200 €, soit une progression du maximum de l'ordre de 34,6 %.

### **Procédures adaptées : période du 01.04.2009 au 27.04.09**

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Prestations de nettoyage des écoles élémentaires	Lot unique	KLINET LE MATHIS 204 avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	41 199,80 €
Entretien des espaces verts publics	Lot unique	FENNINGER PAYSAGE 2, rue des 4 vents 67500 HAGUENAU	montant annuel 11.960 € T.T.C. minimum – 34.684 € T.T.C. maximum

### **Action en justice**

#### • Dégradations au parc du Rebgarten

En date du 16.07.2007, la Ville a déposé plainte à la gendarmerie pour des dégradations commises dans le parc du Rebgarten. L'écorce de trois arbres d'essences rares a été arrachée jusqu'à hauteur de leur couronne. Ces arbres étant mourants du fait de ces dégradations, il a été décidé de les remplacer, les travaux ont été confiés à l'entreprise RENE WOLFF ET FILS pour un montant de 10.543,94 € T.T.C.

L'auteur des faits a été identifié suite à l'enquête de gendarmerie et comparaitra devant le Tribunal pour Enfants de Strasbourg le 25.05.2009. La Ville entend se porter partie civile dans cette affaire pour obtenir réparation. Le montant de la réclamation correspond au montant de la facture de remplacement des trois arbres.

## Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

### Point n°4 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2009

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint au Maire et Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs*

La dernière séance du conseil communautaire a eu lieu le 30 mars dernier à Kaltenhouse. En début de séance ont eu lieu le lancement officiel du site internet de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs ([www.cc-bischwiller.fr](http://www.cc-bischwiller.fr)), ainsi qu'une présentation par le Conseil Général du Bas-rhin de son nouveau dispositif du réseau WIMAX qui vient en complément des opérateurs en place pour le haut débit et qui desservira des zones « dites blanches » où la couverture n'est pas très bonne. Bischwiller n'est pas concerné, mais les communes de Schirrhein, Schirrhoffen et Rohrwiller ont de vrais problèmes de haut débit.

Le procès-verbal de cette séance, ainsi que les procès-verbaux depuis le début de l'année 2006 peuvent être consultés sur le site internet précité à la rubrique « Instances et Compétences ».

A l'ordre du jour du conseil, après les comptes-rendus des différentes commissions, a été approuvée la demande du nouveau conseiller communautaire François MARTZ pour siéger dans les commissions « Voirie – Assainissement » et « Bâtiments – infrastructures ».

Puis le conseil a adopté une nouvelle compétence concernant les énergies renouvelables permettant de soutenir par voie de subventions l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables. Ce même rapport est soumis au conseil municipal de la présente séance.

Le conseil communautaire a ensuite approuvé les 3 budgets qui représentent un total de 22,5 M€, fonctionnement et investissement confondus (*pour 20 millions en 2008*), en plus des reports 2008 pour 2,35 M€, soit un total de 25,85 M€.

#### Au budget principal

- Dépenses d'investissement : 6,950 M€
- Dépenses de fonctionnement : 8,560 M€
- **Soit un total de 15,5 M€** avec une progression de 10,47 %, celle-ci étant liée en grande partie à la reprise des résultats et au transfert de fiscalité.

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté, mais le transfert de la contribution au titre des eaux pluviales des communes à la CCBE a été pris en compte. La fiscalité se décompose de la manière suivante :

- Taxe habitation 7,19 %
- Taxe foncière PB 6,37 %
- Taxe foncière PNB 25,05 %
- Taxe professionnelle 7,98 %

Rappel : taxe professionnelle de zone (*fixé le 12.6.06, uniquement valable pour le PA*) : 17,07

Compte-tenu du plafonnement des bases de taxe professionnelle, le produit de la fiscalité pour 2009 a été estimé à 3.970 M€.

L'excédent de fonctionnement de 2008 à reporter sur 2009 est de 3.107.000 €.

### **Le budget développement Economique**

Au niveau de l'investissement, les dépenses s'élèvent à 350.000 € dont 116 000 € pour le remboursement de la dette, 16 500 € pour l'installation d'une vidéosurveillance du site et 67 000 € pour des travaux d'aménagement de la partie centrale rue du maréchal Joffre.

Les dépenses d'exploitation sont de 285 000 €.

**Le budget « Service assainissement »** 2009 se chiffre à 6 350 000 € soit une augmentation de 21,18 % par rapport à l'exercice précédent. La part affectée aux travaux se chiffre à 3 091 000 €, plus les restes à réaliser reportés sur 2009 de 1 522 000 €.

Pour la Ville de Bischwiller, les travaux en cours sont les suivants : rue des Vignes, rue des Tilleuls, rue des Fresnes et des Pins ainsi que les rues des Jardins, des Vergers et des Fleuristes et les travaux à venir rue de la Couronne, rue Maréchal Foch et rue Pierson.

Les dépenses en section d'investissement se montent à 3 850 000 € et en section d'exploitation à 2 500 000 €.

Le conseil communautaire a fixé la limite maximum des emprunts que le président est autorisé à contracter en 2009 à un montant de 10,6 M€. Ces fonds ne seront appelés qu'en cas de besoins. En 2008, des emprunts ont été réalisés à hauteur de 4 M€.

Le conseil communautaire a pris acte du compte-rendu d'activité du CASF pour 2007 (accueil périscolaire pour le compte de la comcom) :

- pour le périscolaire qui concerne les enfants de 6 à 12 ans étaient inscrits à la restauration pendant le temps scolaire : 55 enfants et pour l'accueil du soir : 54 enfants.
- pour le centre de loisirs, une fréquentation moyenne sur l'année de 26 enfants le mercredi, de 25,5 les petites vacances et de 64 enfants les grandes vacances.

Le conseil a autorisé la Communauté de Communes à adhérer au groupement de commandes avec la Ville de Bischwiller pour la construction de divers halls.

Le conseil a approuvé la passation d'un avenant aux travaux concernant la piscine intercommunale. En effet l'entreprise COLAS a demandé de procéder à l'actualisation des prix du marché selon l'indice TP01 du mois de mai 2008, date à laquelle les travaux ont pu être réalisés par rapport au marché signé en 2006. La progression de l'indice TP de 2006 à 2008 a été très forte, entraînant un avenant de 21 740 € soit 13,21% en plus.

Enfin, le conseil communautaire a chargé le centre de gestion de la consultation de marchés de l'assurance pour la protection sociale statutaire des agents de la collectivité et a approuvé l'extension du versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire à tous les cadres B.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## **Point n°5 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification des compétences**

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs*

La Communauté de Communes de Bischwiller et Environs propose de modifier ses compétences en intégrant un soutien aux énergies renouvelables par voie de subvention pour l'installation de tout dispositif qui les utilise.

Les énergies renouvelables (solaire, bois, ...) sont des ressources énergétiques naturelles inépuisables. Leur utilisation limite les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets tout en développant de nouveaux emplois. C'est à partir de ce constat que l'Etat, la Région Alsace et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) encouragent les particuliers à recourir aux énergies renouvelables et leur proposent des aides financières adaptées.

Un certain nombre de collectivités (villes d'Haguenau, de Niederbronn, d'Illkirch, de Kaysersberg, de Mulhouse, communautés de communes de l'Uffried et du Pays de Wissembourg) ont décidé de soutenir cette politique en accordant des subventions complémentaires.

Il est proposé de mettre en place un système identique à la Communauté de Communes, avec une prime versée aux particuliers qui installent des équipements utilisant les énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, chaudières et poêles à bois à alimentation automatique, panneaux photovoltaïques). L'objectif est de favoriser l'installation de ces équipements sur notre territoire, et ainsi de contribuer à la préservation de notre environnement et au développement durable.

Pour permettre à la communauté de communes d'accorder de telles subventions, il est nécessaire de modifier ses compétences, comme le lui permet l'article L 5211-17 du C.G.C.T. Aussi il est proposé d'ajouter dans le bloc de compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement » la compétence suivante :

***« Energies renouvelables : soutien par voie de subvention à l'installation de dispositifs utilisant les énergies renouvelables »***

L'avis des conseils municipaux des 6 communes membres est nécessaire pour que soit validée cette modification des compétences.

### **Le Conseil Municipal**

#### **à l'unanimité**

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs comme suit :

Ajout dans le bloc de compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement » de la compétence *« Energies renouvelables : soutien par voie de subvention à l'installation de dispositifs utilisant les énergies renouvelables »*

Date de publication : 24.03.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.03.2009

## **Point n°6 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF SECURITE**

*Rapport présenté par Monsieur Hubert UNGETHUM, conseiller municipal.*

Par délibération du 7 juillet 2008, le conseil municipal a créé les trois comités consultatifs suivants :

- Vie scolaire,
- Sécurité,
- Sports.

Suite à la démission de Madame Monique SCHMIDT par lettre du 28 janvier 2009, le conseil municipal a installé Madame Michèle GRUNDER-RUBERT dans les fonctions de conseillère municipale du groupe Bischwiller unie, dans sa séance du 16 février 2009.

Comme Madame SCHMIDT était membre du comité consultatif Sécurité, il est proposé de la remplacer par Madame Michèle GRUNDER-RUBERT.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour que Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe Bischwiller unie, soit membre du comité consultatif Sécurité.

Date de publication : 24.03.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.03.2009

---

## **Point n° 7 – CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE DANS LE QUARTIER DE HANHOFFEN**

*Rapport présenté par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal.*

Lors de la réunion de quartier qui avait eu lieu le 21 octobre 2008 à l'école maternelle Rebgarten, les habitants s'étaient plaints du manque de commerces alimentaires de proximité. L'idée d'un marché alimentaire dans le quartier de Hanhoffen avait alors été émise.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de mettre en place un marché hebdomadaire réunissant les commerçants alimentaires tous les mercredis en 2<sup>e</sup> partie d'après-midi. Celui-ci pourrait se situer dans le tronçon à sens unique de la rue de la Garance

Si le conseil municipal en est d'accord, ce marché pourrait débiter fin mai ou début juin 2009.

Il appartient au conseil municipal, conformément à l'article L 2214-18 du code général des collectivités territoriales, de décider de la création d'un marché après avis de l'association des commerçants non sédentaires. Celle-ci a été sollicitée et son avis devrait nous parvenir avant la tenue de la séance du conseil municipal.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

DECIDE de créer un marché alimentaire hebdomadaire tous les mercredis après-midis dans le quartier de Hanhoffen.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## **Point n° 8 – PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA CONSULTATION DE PRESTATAIRES DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION DES ACTES**

*Rapport présenté par Madame Monique LITT, adjointe.*

Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des actes administratifs.

Cette dernière consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la commune ainsi que les contrats et conventions intéressant ces divers actes.

Dans ce contexte, il est nécessaire de retenir un « tiers de télétransmission » chargé de sécuriser la procédure et d'assurer la traçabilité des transmissions.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, en accord avec les autorités chargées du contrôle de légalité, propose aux collectivités affiliés de mettre en concurrence ces divers « tiers de télétransmission » afin d'obtenir des tarifs mutualisés à l'échelle du département pour les collectivités intéressées.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

CHARGE le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des « tiers de télétransmission » homologués par les services du Ministère de l'Intérieur, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, le conseil municipal décidera, le cas échéant, l'adhésion à la plateforme de télétransmission du tiers de télétransmission retenu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## **Point n°9 - FORMATIONS DES ELUS : compte-rendu des actions 2008**

*Rapport présenté par Madame Simone FREIS, adjointe.*

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. ».

Par délibération du 31 mars 2008, le conseil municipal a approuvé le droit à la formation de ses membres, dans les conditions suivantes :

- les crédits pour la formation sont inscrits chaque année au budget primitif sans pouvoir excéder 20 % des indemnités allouées aux élus de la commune.
- les formations doivent obligatoirement être suivies auprès d'organismes agréés par le ministère de l'Intérieur.
- toute demande de prise en charge est à adresser au préalable au maire.
- les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Le tableau des formations pour 2008 est annexé au compte administratif, page 132. Il ne fait état d'aucune formation.

### **Le Conseil Municipal**

PREND ACTE du tableau des formations de l'année 2008.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## **Point n°10 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2008 – VILLE DE BISCHWILLER ET SERVICE DE L'EAU**

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.*

### **I. BUDGET PRINCIPAL**

## A. PRESENTATION des RESULTATS

Le Compte Administratif - Ville de Bischwiller - de l'exercice 2008 se présente comme suit :

Section de fonctionnement		
	Crédits Ouverts	Réalisé
A	Recettes de Fonctionnement (Hors Excédent reporté)	10 521 352,61 111,59
B	Dépenses de Fonctionnement	11 044 420,67 9 957 622,05
C = A - C	<b>* Excédent de l'exercice</b>	<b>1 018 489,54</b>
D (PM)	<b>* Résultat du C.A. 2007</b>	<b>1 899 102,19</b>
E (PM)	<i>dont Affectation de résultat CA 2007</i>	<i>1 376 034,13</i>
F	<b>+ Excédent de Fonctionnement reporté en 2008</b>	<b>523 068,06</b>
G = C+F	<b>* Excédent de Fonctionnement cumulé à reporter sur l'exercice 2009</b>	<b>1 541 557,60</b>
	<i>Affectation de résultat CA à l'autofinancement 2009</i>	<i>395 043,39</i>
Section d'investissement		
H	Recettes d'Investissement	6 945 500,00 3 181 643,80
I	Dépenses d'Investissement (Hors Résultat Reporté)	5 569 465,87 2 200 653,06
J = H-I	<b>* Excédent de l'exercice</b>	<b>980 990,74</b>
K	<b>* Besoin de Financement reporté en 2008</b>	<b>-1 376 034,13</b>
L = J+K	<b>* Besoin de financement cumulé à reporter sur l'exercice 2009</b>	<b>-395 043,39</b>
M = G+L	<b>* EXCEDENT GLOBAL 2008</b>	<b>1 146 514,21</b>

Ces résultats n'intègrent pas le prélèvement sur la section de fonctionnement d'un montant qui est proposé à hauteur de 395.043,39 €, qui ne s'effectuera qu'après adoption du présent compte administratif.

EVOLUTION des RESULTATS				
Exercice	Investissement	Fonctionnement	Global	Variation
2007	-1 376 034,13	1 899 102,19	523 068,06	-44,17%
2008	<b>-395 043,39</b>	<b>1 541 557,60</b>	<b>1 146 514,21</b>	<b>119,19%</b>

Le résultat de 2008, en nette progression par rapport à celui de 2007, provient de différents facteurs :

- de bonnes recettes fiscales avec des bases d'impositions en progression (+111.865,51 € en produit) et une recette complémentaire de Taxe professionnelle (+ 287.095,36 €),
- la cession des terrains situés Rue Profonde à ASPEE Construction pour 380 000 €,
- des dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 21 et 23) et un remboursement de capital moindres qu'en 2007 comme le montre le tableau ci-après :

EVOLUTION DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT						
Exercice	Acquisitions, Matériels et Travaux	Remboursement de Capital	Besoin de financement reporté	Autres dépenses (*)	Total Dépenses d'Investissement	Variation
2007	2 768 437,23	910 181,42	1 396 476,64	479 703,10	5 554 798,39	-25,18%
2008	<b>1 297 124,49</b>	<b>667 952,82</b>	<b>1 376 034,16</b>	<b>235 575,72</b>	<b>3 576 687,19</b>	<b>-35,61%</b>

(\*) Autres dépenses = Opérations sous mandats, Acquis. Parts sociales, charges à répartir, Ecart Cession/Actif,...

## **B. ANALYSE des SECTIONS BUDGETAIRES**

### **1) - Dépenses d'Investissement**

Les dépenses d'équipement de la Ville de Bischwiller (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 1.297.124,49 € contre 2.768.437,23 € en 2007. On y retrouve notamment :

- Acquisitions immobilières (Terrains + Immeubles) .....446.244,84 €
- Logiciels et matériels informatiques .....120.859,58 €
- Matériels de transport .....77.342,74 €
- Mobiliers .....30.236,37 €
- Matériels divers .....52.152,12 €
- Travaux sur immeubles communaux .....196.382,62 €
- Travaux dans les écoles primaires et maternelles .....102.504,83 €
- Travaux d'aménagement urbain .....11.461,99 €
- Aménagement d'espaces verts.....39.782,25 €
- Opérations de sécurité routière .....4.006,60 €
- Signalisation .....18.315,41 €
- Eclairage public .....165.919,54 €
- Terrains synthétique et de hat-trick .....22.426,85 €
- Plateau d'évolution .....5.691,76 €
- et les dépenses diverses.....1.796,99 €

Le taux d'exécution se situe en 2008 à 51,50 %. Les crédits non utilisés en 2008 ont été reportés en 2009 pour un montant global de 1 900 000 € dont 1 007 573,15 € rien que pour le terrain de football synthétique et le hat-trick dont la réalisation a dû être décalée en 2009. Le détail des reports figure pages 1 et 2 des annexes.

### **2) Recettes d'Investissement**

#### a) Subventions et dotations d'investissement

Les subventions et dotations versées à la Ville de Bischwiller durant l'exercice, se répartissent comme suit :

Etat	15 455,00 €
Région	1 725,54 €
Département	124 290,26 €
Dotations globales d'Equipement	44 032,00 €
Dotations Amendes de police	20 106,00 €
<b>Total des subventions et dotations</b>	<b>205 608,80 €</b>

Les subventions perçues en 2008 sont exclusivement liées à la réalisation de travaux.

#### b) Emprunts

Il n'y a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2008.

c) Financement complémentaire

Il comprend :

- L'autofinancement 2008, qui se compose principalement du prélèvement sur la Section de Fonctionnement dégagé au CA 2007 (1.376.034,13 €) et des amortissements (322.199,76 €).
- Le remboursement de la rente viagère SAGER (6.302,90 €) et les sorties de l'actif dues aux cessions d'immobilisations (396.925,55 €).
- Le fonds de compensation de la T.V.A. : 213.709,52 €
- La taxe locale d'équipement (T.L.E.) : 42.977,00 €

### 3) Dépenses de Fonctionnement

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses réelles							
	Dép de personnel (chap 012)	Entretien - fonctionnement courant (chap 011)	Autres charges de gestion courante (chap 65)	Charges exceptionnelles (chap 67)	Intérêts des emprunts (chap 66)	Reversement compensations (chap 73)	Total
<b>2007</b>	5 092 923 €	1 679 437 €	1 294 873 €	323 324 €	249 466 €	0 €	<b>8 640 023 €</b>
<b>2008</b>	5 275 154 €	1 730 800 €	1 489 109 €	1 589 €	382 370 €	353 172 €	<b>9 232 194 €</b>
<b>Evol 2008/2007</b>	<b>3,58%</b>	<b>3,06%</b>	<b>15,00%</b>	<b>-99,51%</b>	<b>53,28%</b>	/	<b>6,85%</b>

Les dépenses de fonctionnement courantes augmentent de 6,85 % par rapport à 2007.

- Frais de personnel

Le chapitre 012 "Frais de personnel" avec 5.214.603,60 € est le poste de dépenses le plus important. Il représente 57,14 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 58,95 % en 2007). Il augmente de 3,58 % par rapport à 2007.

- Entretien courant

Après la diminution de 170 k€ en 2007 liée au transfert de charges vers la communauté de communes, les dépenses progressent de 3.06 %, du fait notamment des frais liés à l'électricité, le gaz, les combustibles, les carburants, l'entretien des véhicules, les maintenances diverses et le nettoyage des écoles.

- Charge de la Dette

L'annuité de la dette (Intérêts + Capital) rapportée à l'habitant est de 82,18 € contre 98,67 € en 2007. La moyenne des communes de même importance démographique était pour l'année 2006 de 135 € au niveau national et de 118 € au niveau de l'Alsace.

- Dépenses de Fonctionnement

Le ratio de la charge totale de fonctionnement par habitant est en légère hausse avec 785,52 € contre 735,13 € en 2007.

Par comparaison, les données 2006 sont de 743.00 € pour la moyenne Alsace et 1 024.00 € pour la moyenne nationale.

#### 4) Recettes de Fonctionnement

Objet	2007	2008	Variation
Ventes, Produits, Prestations de Services	44 151,75	75 329,09	70,61%
Concessions Cimetière	9 561,78	7 291,64	-23,74%
Redevance Domaine Public	13 627,94	46 422,93	240,65%
Droit de Chasse	13 309,00	13 309,00	0,00%
Taxe Pâturages	3 597,86	3 579,63	-0,51%
Fourrière (Contrat Garage)	4 055,17	4 725,89	16,54%
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>234 141,37</b>	<b>227 224,84</b>	<b>-2,95%</b>
Locations immobilières	181 514,43	186 635,64	2,82%
Locations de matériel + Remboursement divers (Redevance Ordures Ménagères, Eau, Sinistres Assurances,...)	52 626,94	40 589,20	-22,87%
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>3 822 734,00</b>	<b>3 897 706,00</b>	<b>1,96%</b>
dont Dotation Forfaitaire	3 468 298,00	3 506 729,00	1,11%
Dotation de Solidarité Urbaine	351 765,00	390 977,00	11,15%
Dotation Logements Instituteurs	2 671,00	0,00	-100,00%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 236 619,68</b>	<b>4 570 023,42</b>	<b>7,87%</b>
Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation	214 815,13	123 011,07	-42,74%
Marchés et Braderies	39 187,50	56 977,65	45,40%
Taxe électricité, impôts spectacles, empl publicitaires	155 562,05	164 001,70	5,43%
Imposition Directe	3 827 055,00	4 226 033,00	10,43%
<b>Fonds de Péréquation + Compensations</b>	<b>575 947,00</b>	<b>335 490,00</b>	<b>-41,75%</b>
<b>Remboursement Charges de Personnels</b>	<b>914 465,86</b>	<b>967 836,01</b>	<b>5,84%</b>
<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>454 636,40</b>	<b>385 807,00</b>	<b>-15,14%</b>
<b>Excédent de Fonctionnement reporté</b>	<b>883 412,74</b>	<b>523 068,06</b>	<b>-40,79%</b>
<b>Autres recettes</b> (Produits Except. ou Financiers, Transfert et atténuation Charges,...)	<b>148 959,47</b>	<b>516 695,23</b>	<b>246,87%</b>
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>	<b>11 315 068,27</b>	<b>11 499 179,65</b>	<b>1,63%</b>

Les recettes de fonctionnement 2008 augmentent globalement de 1,63 % par rapport à 2007.

Les recettes fiscales (Chap. 73) représentent 39,78% des recettes réelles de fonctionnement contre 37,47 % en 2007. Bien que les taux d'impositions n'aient pas évolué en 2008, le produit des impôts (Compte 7311) a connu une bonne progression : 4.226.033,00 € en 2008 contre 3.827.055,00 € en 2007, soit + 1043 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui inclut la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Logement Instituteurs, quant à elle, représente 33,93% des mêmes recettes contre 33,81 % en 2007.

La hausse du produit des redevances sur le domaine public provient du décalage d'encaissement de la redevance de France Telecom de 2007 en 2008 (+ 8 000 €) et d'une hausse de redevance de concession auprès d'Electricité de Strasbourg, assise sur les dépenses de l'Exercice N-2 de la Ville en matière d'éclairage public et de réseaux électriques .

La baisse des fonds de péréquations et compensations est due à la disparition de la Dotation de Compensation de pertes de bases de Taxe Professionnelle (189 964 € en 2007).

Le produit des cessions d'immobilisations dépend des disponibilités foncières et patrimoniales et du niveau d'avancement des discussions et négociations. En 2007, la vente à la SIBAR pour l'implantation de la Gendarmerie (442 250 €) et d'autres cessions de faible montant ont été effectuées. En 2008, les cessions de terrains situés Rue Profonde à ASPEE Construction (380 000 €) et de terrains aux époux Schimpf (4 611 €) ont été réalisées.

La recette de la taxe additionnelle aux droits de mutation connaît une baisse importante, vu le ralentissement du marché immobilier, et représente 123.011,07 € en 2008 contre 214.815,13 en 2007.

## II. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le Compte administratif 2008 du Budget Annexe Service de l'Eau, se présente comme suit :

<b>Section d'Exploitation</b>		
	Crédits Ouverts	Réalisé
Recettes d'Exploitation (Hors Excédent reporté)	78 526,42	32 405,18
Dépenses d'Exploitation	145 000,00	9 091,19
* Excédent de l'exercice		<b>23 313,99</b>
* <i>Excédent d'Exploitation reporté 2007</i>		66 473,58
* <b>Excédent d'Exploitation cumulé à reporter sur 2009</b>		<b>89 787,57</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
Recettes d'Investissement (Hors Résultat Reporté)	295 022,34	44 311,00
Dépenses d'Investissement	312 000,00	80 476,92
* Besoin de financement de l'exercice		<b>-36 165,92</b>
* <i>Excédent d'Investissement reporté 2007</i>		16 977,66
* <b>Besoin de Financement cumulé à reporter sur 2009</b>		<b>-19 188,26</b>
* <b>EXCEDENT GLOBAL 2007</b>		<b>70 599,31</b>

Les dépenses d'Investissement 2008 concernent principalement des travaux d'alimentation en eau potable des Rues d'Hanhoffen et de la Bleiche pour 80.476,92 €. Il n'y a pas eu besoin de faire appel à l'emprunt pour financer ces travaux.

A noter que le Service de l'Eau n'a pas de dette en 2008.

### **Le Conseil Municipal**

EN L'ABSENCE DE Madame le Maire ayant quitté la salle pendant le vote,

**par 24 voix POUR** - groupe « Bischwiller réussit ! »,  
**5 voix CONTRE** MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST, Gérard BECKER  
Mmes Valérie GROSSHOLTZ et Michèle GRUNDER-RUBERT, du groupe « Bischwiller unie »  
**et 3 abstentions** - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

CONFIE LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE à Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**  
**« Ville de Bischwiller »**

- par 24 voix POUR** - groupe « Bischwiller réussit ! »,
- 6 voix CONTRE** - groupe « Bischwiller unie  
- Mme Michèle MULLER du groupe « Tous ensemble pour Bichwiller »
- et 2 abstentions** - MM. Raymond GRESS et Jean-Pierre DATIN du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

ADOPTE et APPROUVE les virements de crédits et les décisions modificatives figurant au Compte Administratif 2008 (Budget Principal),

ADOPTE et APPROUVE le Compte Administratif 2008 de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :

- Résultat Section d'Investissement : Besoin de Financement de 395.043,39 €
- Résultat Section de Fonctionnement : Excédent de 1.541.557,60 €

PREND ACTE des annexes et états joints au Compte Administratif 2008 et notamment

- Soutien aux associations page 86
- Etat des marchés publics 2008 page 164

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**  
**« Service de l'Eau »**

- par 31 voix POUR** - groupe « Bischwiller réussit ! »,  
- MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST, Gérard BECKER, et Mme Valérie GROSSHOLTZ du groupe « Bischwiller unie  
- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »
- et 1 abstention** - Mme Michèle GRUNDER-RUBERT du groupe « Bischwiller unie »

ADOPTE et APPROUVE les virements de crédits et les décisions modificatives figurant au Compte Administratif 2008 (Budget du Service de l'Eau),

ADOPTE et APPROUVE le Compte Administratif 2008 du budget annexe «Service de l'Eau» de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :

- Résultat Section d'Investissement : Besoin de Financement de 19.188,26 €
- Résultat Section de Fonctionnement : Excédent de 89.787,57 €

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

## Point n°11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 ETABLI PAR LE TRESORIER PRINCIPAL (Ville de Bischwiller et Service de l'Eau)

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.*

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Le compte de gestion doit être communiqué au Maire avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice. Celui-ci doit le présenter au conseil municipal conformément à l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales.

### Le Conseil Municipal

#### à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischwiller qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif de l'exercice 2008 de la "VILLE de BISCHWILLER", ainsi que du "Service Annexe de l'Eau", dont les résultats sont retracés dans le tableau suivant :

#### Budget VILLE

<b>Section de Fonctionnement</b>		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses de Fonctionnement	11 044 420,67 €	9 957 622,05 €
Recettes de Fonctionnement	11 044 420,67 €	11 499 179,65 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>1 541 557,60 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
Dépenses d'Investissement	6 945 500,00 €	3 576 687,19 €
Recettes d'Investissement	6 945 500,00 €	3 181 643,80 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>		<b>395 043,39 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé</b>		<b>1 146 514,21 €</b>

#### Budget « Service de l'Eau »

<b>Section de Fonctionnement</b>		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses d'Exploitation	145 000,00 €	9 091,19 €
Recettes d'Exploitation	145 000,00 €	98 878,76 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>89 787,57 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
Dépenses d'Investissement	312 000,00 €	80 476,92 €
Recettes d'Investissement	312 000,00 €	61 288,66 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>		<b>19 188,26 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé</b>		<b>70 599,31 €</b>

Date de publication : 18.05.2009  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## Point n°12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 (Ville de Bischwiller et Service de l'Eau)

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

L'instruction comptable M14 demande une affectation du résultat de fonctionnement au moyen d'une délibération spécifique.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est à affecter par l'assemblée délibérante.

Il doit couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement.

Il est rappelé que le compte administratif 2008 du **Budget Principal de la Ville de Bischwiller** fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de	1.541.557,60 €
- un besoin de financement en investissement de	395.043,29 €
<b>soit un excédent global de clôture de</b>	<b>1.146.514,21 €</b>

Il est rappelé que le compte administratif 2008 du **Budget Annexe « Service de l'Eau »** fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de	89.787,57 €
- un besoin de financement en investissement de	19.188,26 €
<b>soit un excédent global de clôture de</b>	<b>70.599,31 €</b>

### Le Conseil Municipal

**Par 28 voix POUR**

- groupe « Bischwiller réussit ! »  
- MM. Jean-Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST, Gérard BECKER et Mme Valérie GROSSHOLTZ du groupe « Bischwiller unie »

**et 4 abstentions**

- Mme Michèle GRUNDER-RUBERT du groupe « Bischwiller unie »  
- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

### Budget VILLE

REPORTE le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 395 043,39 € sur l'exercice 2009,

AFFECTE un montant de 395 043,39 € à l'article 1068« Autofinancement » sur l'Exercice 2009,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, à savoir 1 146 514,21 € sur l'exercice 2009.

### Budget « Service de l'Eau »

REPORTE le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 19 188,26 € sur l'exercice 2009,

AFFECTE un montant de 19 188,26 € à l'article 1068« Autofinancement » sur l'Exercice 2009,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, à savoir 70 599,31 € sur l'exercice 2009.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## **Point n° 13 - TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES**

*Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe.*

Monsieur le Trésorier Principal nous informe qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états annexés au rapport en raison des motifs énoncés dans la colonne 11.

### **Le Conseil Municipal**

**A l'unanimité**

**moins 1 abstention (Mme Michèle GRUNDER-RUBERT du groupe « Bischwiller unie »)**

ACCORDE décharge au Trésorier Principal des sommes détaillées aux états des taxes et produits irrécouvrables qui s'élèvent :

pour le rôle 2005, à	152,45 €
pour le rôle 2006, à	184,37 €
pour le rôle 2007, à	369,31 €
pour le rôle 2008, à	<u>304,90 €</u>
<b>Total</b>	<b>1 011,03 €</b>

AUTORISE la réalisation des écritures correspondantes en Dépenses de Fonctionnement - à l'article. 654 – "Pertes sur créances irrécouvrables"

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces taxes et produits irrécouvrables.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## **Point n°14 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) : rapport annuel**

*Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale*

L'article L 2334-19 du Code général des collectivités territoriales stipule : « *le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.* »

Les montants perçus au titre de la DSU se sont élevés en 2008 à 390 977 € contre 351 765 € en 2007.

D'après l'article L 2334-15, « *cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées* ». Son calcul est basé sur le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, le nombre de bénéficiaires d'aides au logement et le revenu moyen par habitant.

Les dépenses prises en compte pour l'affectation de la DSU peuvent être réparties en 5 grandes catégories :

- acquisitions de terrains (rue de Marienthal, zone Baumgarten) et de bâtiments (Fortenbach, Synagogue, maison SCI LISA) en vue de projets d'aménagements urbains
- des travaux sur des bâtiments abritant des équipements publics à vocation plutôt sociale : aménagement des locaux 37 rue Georges Clemenceau pour le RASED, Immeuble BATA
- des démolitions d'immeubles dans le cadre d'aménagement (brasserie Rinckenberger)
- des travaux d'amélioration du domaine public : voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts
- des subventions de fonctionnement au CASF (centre socio culturel) pour les animations aussi bien dans leur centre que dans les quartiers.

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulant les montants mandatés et la partie de la recette DSU qui leur a été affectée.

### **Le Conseil Municipal**

**Par 24 voix POUR**

**groupe « Bischwiller réussit ! »**

**et 8 abstentions**

**- groupe « Bischwiller unie »**

**- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

APPROUVE l'affectation pour l'exercice 2008 de la DSU aux dépenses de la Ville.

Date de publication : 24.03.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 24.03.2009

## Point n°15 - DECISION MODIFICATIVE N°2

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.*

Le Conseil Municipal peut en cours d'année voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Ces votes interviennent dans le cadre de décisions modificatives.

C'est ainsi que vous est proposée la présente décision modificative n° 2 pour permettre le remboursement à la commune d'Oberhoffen de la participation de la CAF pour le fonctionnement de la structure petite enfance.

Il est rappelé que dans sa séance du 20 novembre 2006, le conseil municipal a donné son accord pour que la Ville de Bischwiller s'engage, avec la commune d'Oberhoffen sur Moder, dans un nouveau contrat « enfance jeunesse ». Le contrat correspondant a été signé le 13 décembre 2006. Il permet aux deux communes, en contrepartie de leur participation au fonctionnement de la structure petite enfance, de bénéficier de subventions de la CAF.

Le montant de cette subvention est calculée en fonction de l'activité de la structure (nombre d'enfants accueillis, âge des enfants, coût de fonctionnement).

Ainsi la CAF a versé une subvention de 134 746.02 € pour le fonctionnement de 2006 et 125 704.35 € pour celui de 2007. Le versement ayant été effectué en totalité à la Ville de Bischwiller, il y a lieu d'en reverser une partie à la commune d'Oberhoffen sur Moder. La répartition se fait au prorata du nombre d'heures d'enfants accueillis dans l'année, ce qui représente un montant de 17 961.65 € pour l'année 2006 et de 21 935.41 € pour l'année 2007.

De plus, il y a lieu d'inscrire dès à présent un crédit de 25 000 € pour permettre le remboursement, le cas échéant, de la subvention de la CAF au titre de l'année 2008.

### Le Conseil municipal

**Par 30 voix POUR**

- groupe « **Bischwiller réussit !** »  
- **MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST, Gérard BECKER, Mme Valérie GROSSHOLTZ** du groupe « **Bischwiller unie** »  
- **MM. Raymond GRESS et Jean-Pierre DATIN** du groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

**et 2 abstentions**

- **Mme Michèle GRUNDER-RUBERT** du groupe « **Bischwiller unie** »  
- **Mme Michèle MULLER** du groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

APPROUVE la 2<sup>ème</sup> Décision Modificative d'ajustements budgétaires sur le budget principal se décomposant comme suit :

#### Section de Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » :	39 897.06 €
- Dépenses de fonctionnement article 678 « Charges exceptionnelles »	25 000.00 €
- Recettes de fonctionnement article 7311 « Fiscalité » :	64 897.06 €

Date de publication : 18.05.2009  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 24.03.2009

---

## Point n°16 - SUBVENTION A LA PAROISSE CATHOLIQUE POUR LA RENOVATION DE L'ORGUE

*Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal*

La Paroisse St Augustin sollicite le soutien financier de la Ville de Bischwiller pour la restauration de l'orgue de l'Eglise.

Le montant total des travaux est estimé à 20 571.20 € TTC.

Le Conseil Général du Bas-Rhin participe à hauteur de 10 % du coût total des travaux, à la seule condition que la participation de la commune soit au moins équivalente.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une aide exceptionnelle de 20 % du montant TTC des travaux.

### Le Conseil municipal

#### à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 % du montant TTC des travaux, à la Paroisse Saint Augustin, pour la restauration de l'orgue de l'Eglise St Augustin de Bischwiller,

CHARGE le Maire de toutes les formalités correspondantes.

Date de publication : 18.05.2009  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## Point n°17 - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2008

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

L'article L 2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

En 2008, la Ville de Bischwiller a conclu un total de 24 transactions (dont un échange) décidées par le Conseil municipal. Le détail de ces transactions est récapitulé dans les tableaux ci-après :

### CESSIONS ANNEE 2008

Acquéreur	Localisation	Montant	Superficie (ares)
EPSAN	Loehl	573 850.00 €	114.77
M. BRENNER Chrétien (échange)	Impasse de la Bleiche (alignement)	0.00 €	0.06
SCI RUE PROFONDE	Rue Profonde	380 000.00 €	21.58
CHDB	7 rue du Château (Unité de vie E. lambling)	175 000.00 €	7.95

## ACQUISITIONS ANNEE 2008

Vendeur	Localisation	Montant	Superficie (ares)
LIEB Valérie	Rue de Gries (alignement)	0.00 €	0.33
Consorts SCHUSTER	Rue de Gries (alignement)	0.00 €	0.19
SCI FORTENBACH	1 place de la Mairie	90 000.00 €	2.75
Epoux EICHWALD Pierre	Baumgarten	8 565.00 €	5.71
Epoux PESY Jean-Claude	Rue de Haguenu	1.00 €	0.25
Mme GONALONS Denise	Hasensprung	5 514.00 €	36.76
Epoux ROEHRI Pierre	Baumgarten	22 290.00 €	14.86
Consistoire Israélite	10 rue du Maréchal Foch	85 000.00 €	10.19
SCI LISA	Rue des Pharmaciens	125 000.00 €	1.47
M. BRENNER Chrétien (échange)	Impasse de la Bleiche (alignement)	0.00 €	0.37
Consorts BAUMGARTHEN	Impasse de la Bleiche (alignement)	0.00 €	0.24
Epoux SPECKEL	Impasse de la Bleiche (alignement)	0.00 €	0.75
Mme METZ Nicole	Impasse de la Bleiche (alignement)	0.00 €	0.01
Epoux METZGER	Impasse de la Bleiche (alignement)	0.00 €	0.59
Epoux ACKER Jean-Michel	Impasse de la Bleiche (alignement)	0.00 €	0.44
M. EHRHARDT Jacques	Marienthaler Strasse	83 971.50 €	98.79
SAS 3B	Voirie du Lotissement « Bonne Espérance »	0.00 €	69.49
Confédération syndicale des familles	Impasses des Drapiers, Tisserands et Am Weitbrucher Weg	1.00 €	9.27

## DIVERS

Nature de la transaction	Bénéficiaire	Localisation	Montant	Superficie (ares)
Constitution d'une servitude de passage pour une conduite d'eau potable	Ville de Bischwiller	Parcelle S 82 n° 252/2 appartenant aux consorts BRENNER	1.00 €	
Radiation du droit de cave	Ville de Bischwiller	Immeuble rue du Conseil appartenant aux époux BASAK Fatih	17 000.00 €	
Bail emphytéotique de 50 ans	OPUS 67	2 et 4 rue du Conseil	-	12.58
Bail emphytéotique de 25 ans	SOCONEC	40 rue des Cimetières	-	5.23
Résiliation d'un bail à construction	DOMIAL	7 rue du château	325 000.00 €	7.95

## Le Conseil Municipal

PREND ACTE du bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de Bischwiller au cours de l'année 2008.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

## **Point n°18 - REGIES DE RECETTES – Création de la régie « vacations funéraires »**

*Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint.*

Suite à une réorganisation des services créant une cellule de placiers pour les marchés et foires, il est proposé de créer une régie de recettes qui ne percevra que les recettes de la police municipale énumérées ci-dessous, ces recettes étant précédemment encaissées sur la régie des marchés et foires.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 31.03.2009 ;

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service de la police municipale de Bischwiller à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Elle est intitulée « VACATIONS FUNERAIRES ».

ARTICLE 2 : La régie encaisse les produits suivants :  
- Versement des vacations funéraires.

ARTICLE 3 : Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées en numéraire ou en chèque ; elles sont perçues contre remise à l'usager d'un bulletin de versement.

ARTICLE 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 €.

ARTICLE 5 : Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4, et au minimum une fois par trimestre, le 31 décembre de chaque année, lors de sa sortie de fonctions, ou lors de son remplacement.

ARTICLE 6 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 7 : Le régisseur, les régisseurs suppléants et les mandataires sont désignés par le Maire sur avis conforme du comptable assignataire.

ARTICLE 8 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.  
Les régisseurs suppléants sont exonérés du cautionnement.

### **Le Conseil Municipal**

#### **à l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour la création de la régie « vacations funéraires » dans les termes ci-dessus évoqués avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

## **Point n°19 - REGIES DE RECETTES – Création de la régie « mise en fourrière »**

*Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint.*

Suite à une réorganisation des services créant une cellule de placiers pour les marchés et foires, il est proposé de créer une régie de recettes qui ne percevra que les recettes de la police municipale énumérées ci-dessous, ces recettes étant précédemment encaissées sur la régie des marchés et foires.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 31.03.2009 ;

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service de la police municipale de Bischwiller à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Elle est intitulée « MISE EN FOURRIERE».

ARTICLE 2 : La régie encaisse les produits suivants :  
- Mise en fourrière

ARTICLE 3 : Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées en numéraire ou en chèque ; elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu.

ARTICLE 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 €.

ARTICLE 5 : Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4, et au minimum une fois par mois, le 31 décembre de chaque année, lors de sa sortie de fonctions, ou lors de son remplacement.

ARTICLE 6 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 7 : Le régisseur, les régisseurs suppléants et les mandataires sont désignés par le Maire sur avis conforme du comptable assignataire.

ARTICLE 8 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.  
Les régisseurs suppléants sont exonérés du cautionnement.

ARTICLE 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.  
Les régisseurs suppléants ne seront pas bénéficiaires de cette indemnité.

**Le Conseil Municipal**

**à l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour la création de la régie « mise en fourrière » dans les termes ci-dessus évoqués avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009

---

## Point n°20 - Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

L'article 36 de la loi 2005-102 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue à compter du 1er janvier 2006 un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Ce fonds a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins 20 salariés (en équivalent temps plein), d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils devront verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté, comme cela se pratique déjà dans le secteur privé.

Les crédits serviront notamment à l'aménagement des postes de travail, l'accompagnement et la sensibilisation des employeurs, des actions de formation, etc.

Enfin, la loi demande une information du CTP, ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal sur ce point.

Pour notre collectivité, les données sont les suivantes :

- effectif physique total au 01.01 de l'année N - 1 = 160 agents
- effectifs équivalent temps plein : 148,80
- obligation d'emploi :  $153 \times 6\% = 9,60$  arrondi à 9
- nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi = 9
- montant des dépenses réalisées auprès d'organismes d'aide par le travail = 3.545,96 €, ce qui représente unité déductible = 0,22

**Le nombre de bénéficiaires étant de 9, et le taux d'emploi de 9 également, la contribution due au titre de l'année 2009 est nulle.**

Pour mémoire, la contribution 2008 était de 1.371,75 €.

La loi précitée demande également que l'assemblée délibérante soit informée des actions menées en cours d'année pour l'insertion des travailleurs handicapés.

Il faut ainsi noter qu'un recrutement effectué en novembre 2007 s'est porté sur une personne reconnue travailleur handicapé. En avril 2008, une personne sous contrat CAE a été pérennisée dans son emploi (agent administratif).

Ainsi l'effectif des personnes handicapées employées par la Ville de Bischwiller est passé en 2008 à 9 personnes contre 8 en 2007.

### Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 18.05.2009

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 18.05.2009